

Association Française des Yachts de Tradition

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2005 et Conseil d'administration du 8 février 2006 au YCF

1 – Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2005

L'AGE « par pouvoir » a été convoquée par e-mail du 14 décembre 2005, où les membres de l'AFYT étaient invités à donner leur avis par pouvoir sur :

- la modification des statuts de l'association,
- l'intégration de l'activité « Registre des Yachts »,
- la composition du Conseil et du Bureau

en renvoyant la fiche complétée avant le 31 décembre 2005 au YCF.

Cette consultation est dépouillée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 février 2006.

2 – Statuts de l'AFYT

Les nouveaux statuts de l'AFYT sont approuvés à l'unanimité des pouvoirs et des présents, avec de petites corrections. Le texte de ces nouveaux statuts est joint en annexe du présent CR.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : - le président du Yacht Club de France,

sortants en 2008 : - **André Beauvils** - **Frédéric Berthoz** - **Jean Dutertre** - **Hervé Héliés**

sortants en 2007 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar** - **Jean-Louis Le Deuff** - **Patrick Archambaud**

sortants en 2006 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert** - **Philippe Menhinic** - « **poste vacant** »

Le nouveau **Bureau** est composé de :

- Président : **François Carn**
- Trésorier : **Jean-François Béhar**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

3 – Activité « Registre des Yachts »

Jean Dutertre et Jean-Louis Le Deuff présentent les conditions de fonctionnement actuelles du système mis au point avec la participation de l'AFYT, la Manche, Amerami, la Belle Plaisance, Benodet, la Rochelle, et bien d'autres, permettant de disposer de données d'environ 1800 yachts. Les données sont hébergées sur le site allemand du FKY, qui regroupe les principales bases de données Européennes (site : www.fky.org).

Le système permet d'être consulté ou complété en ligne, cela demande néanmoins un travail important à ceux qui s'en occupent. A noter une difficulté technique liée à la variation des définitions suivant les différents systèmes de référence d'origine.

L'assemblée approuve les conditions de réalisation de ce projet, statue sur la création du comité gérant cet activité (Jean Dutertre et Jean Louis Le Deuff) et débloque un budget d'environ 400 Euro pour couvrir les frais éventuels que justifierait l'activité.

Il est convenu que cette activité s'effectue sous label AFYT, et il est envisagé de créer des adresses e-mail permettant de centraliser les contacts suivant l'activité, par exemple : registre@afyt.fr (pour l'activité du registre des yachts de Jean Dutertre) ou contact@afyt.fr (pour l'activité de jauge et contact avec les yachts de Renaud Godard).

4 – Règles de jauge CIM

Renaud Godard présente l'état des discussions avec les partenaires du CIM, suite aux décisions de l'Assemblée Générale du CIM de novembre 2005. Il semble qu'un malentendu généré par l'association italienne, entraîne une situation de blocage. Une séparation des systèmes n'étant à envisager qu'en dernier ressort, il est convenu d'essayer les actions suivantes pour parvenir à un accord : contact entre présidents des Yachts Clubs fondateurs, proposition technique de compromis (modification du texte en gardant la formule actuelle).

5 – Circuit de printemps

André Beaufiles pose la problématique associée à la proposition de Christian Schroeder, de créer un événement à partir de régates de liaison entre les différents événements français de printemps. Il est convenu que l'idée de créer des courses de liaison entre les événements pouvait être utile aux participants et organisateurs, mais qu'il était peut-être un peu tôt pour vouloir créer un événement en tant que tel.

André Beaufiles, pour la commission des organisateurs, doit organiser des réunions pour affiner le concept et poser les bases de possibles réalisations.

6 – Carénage de port découvrant

Suite au problème soulevé par Hervé Héliés concernant le carénage en Manche et Atlantique :

Les normes Européennes anti-pollution (bien que les anti-fouling soient conformes), ont imposé des aires de carénage sur des terre-pleins ce qui oblige à gruter tous les bateaux qu'ils soient en polyester ou de construction classique ...sans distinction. Depuis toujours nos bateaux de construction traditionnelle sont entretenus à l'échouage entre les marées et ne sont grutés que très rarement vu le coût élevé de ces manutentions, et surtout par les risques encourus que seuls quelques chantiers qualifiés pour les gros travaux sont capables de faire. C'est très loin d'être le cas de la grande majorité de nos ports pour les opérations de carénage qui ne sont pas correctement équipés en moyen de levage, bers de stockage, ni en personnel compétent pour les manutentions de ces bateaux très spéciaux dont la construction n'est forcément conçue pour ce genre de manipulation.

Il s'ensuit de réels risques pour les bateaux, ainsi que des coûts additionnels.

Il est convenu que l'AFYT devait défendre l'idée d'une dérogation concernant les yachts de tradition.

La réunion est close à 20h30.